

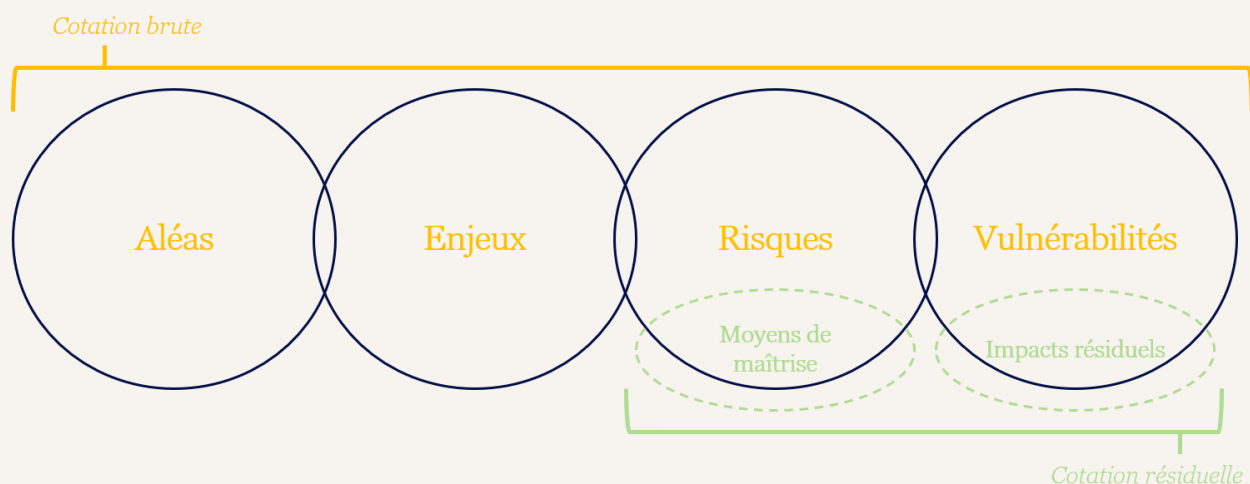
Fortes chaleurs

ALERTE
CANICULE



Contexte

La période estivale est marquée par des vagues de chaleur de plus en plus fréquentes, accompagnées de stress hydrique, qui coïncident avec des conditions de sécheresse. Pour les sites industriels, ces vagues doivent être considérées et analysées comme un risque à part entière. Cette fiche présente une méthodologie d'évaluation (**dommages aux biens & perte d'exploitation**), implémentée de retours d'expériences et de recommandations, pour vous aider à faire face à ces crises.



Méthode d'évaluation

Les aléas climatiques sont multiples et doivent être identifiés. Une vague de chaleur peut suffire à faire dysfonctionner vos équipements et une période de sécheresse peut priver votre site d'eau ou d'électricité. Des cartographies d'expositions aux risques naturels peuvent vous aider à identifier les durées et les niveaux des épisodes de fortes chaleurs auxquels vous pouvez être confronté.

Information ICPE et sécheresse : obligations réglementaires

Pour les exploitants d'ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement), les épisodes de sécheresse s'accompagnent d'obligations réglementaires à anticiper. Les arrêtés préfectoraux de restriction d'usage de l'eau, déclenchés selon quatre niveaux de gravité (vigilance, alerte, alerte renforcée, crise), peuvent limiter les prélèvements et affecter les process industriels, les systèmes de refroidissement et les réserves incendie.

Il est donc indispensable d'identifier en amont les usages prioritaires, de surveiller les niveaux des réserves et de définir des modes dégradés garantissant en toutes circonstances la capacité de défense incendie du site.

Pour un site industriel, l'aléa forte **chaleur l'expose à des enjeux** opérationnels pouvant compromettre la continuité d'activité. Il est donc essentiel d'identifier précisément les équipements critiques et les utilités susceptibles d'être affectés, tels que l'alimentation en eau, en énergie, les systèmes de refroidissement, les stockages sensibles...

En tenant compte de la criticité évaluée, une démarche structurée permet **d'analyser les risques** ciblés sur leur exposition (aléas) afin de hiérarchiser **les vulnérabilités**.

Les retours d'expérience montrent que les fortes chaleurs favorisent l'apparition de défaillances. Elles n'en sont pas toujours la cause directe : elles peuvent révéler et amplifier des vulnérabilités déjà présentes.

La maîtrise du risque « fortes chaleurs » peut s'exercer à deux niveaux : en amont, par des mesures de prévention visant à éviter l'apparition des effets, ou en mode dégradé, par des dispositions d'adaptation permettant de limiter les impacts lorsque l'aléa se matérialise.

A noter que les actions de maîtrise ne reposent pas uniquement sur des investissements techniques : il est également indispensable de mettre en place de procédures opérationnelles formalisées, activables à chaque étape d'un épisode caniculaire. Par exemple, une checklist structurée en trois temps : avant, pendant et après les fortes chaleurs.

Enfin, l'élaboration d'un plan d'action concret associant des mesures préventives, des seuils d'alerte et des procédures de gestion représente une approche méthodique permettant à votre organisation de passer d'une gestion réactive des événements à une maîtrise anticipée du risque.

Exemples d'équipements et d'utilités pouvant être critiques :

- Transformateurs HTA/BT : échauffement, court-circuit, surcharge ; incendie, perte électrique du site.
- Groupes froids : perte de rendement, HP frigorifique ; perte de process / froid vital.
- Tours aéroréfrigérantes : perte d'efficacité, manque d'eau ; surchauffe process.
- Compresseurs d'air : surchauffe, défaut de lubrification ; arrêt de l'utilité air comprimé.
- Moteurs électriques : surchauffe moteur, défaut de refroidissement ; perte de process, incendie.
- Pompes incendie : défaut de refroidissement, manque d'eau/carburant ; perte de défense incendie.
- Groupes électrogènes : surchauffe moteur, défaut de refroidissement ; indisponibilité des secours.
- TGBT / armoires électriques : échauffement, défaut d'isolement ; départ de feu, arrêt de production.
- Stockages extérieurs : auto-échauffement, effet loupe, végétation sèche ; incendie extérieur, propagation.
- Alimentation en eau : coupure, eau non potable ; arrêt de production.

Exemples d'actions et de maîtrise des risques préventives :



Moyens mobiles de secours

Prévoir contractuellement : groupes froids, climatisation, compresseurs, citernes ... en fonction des vulnérabilités identifiées



Limiter l'exposition solaire

Des stockages combustibles, des produits chimiques ...



Zone franche

Maintenir un dégagement de 30 m autour des bâtiments et zones de stockage extérieur vis-à-vis des friches, et de 80 m vis-à-vis des forêts



Rondes renforcées

Adapter la fréquence des rondes au niveau d'alerte



Nettoyage des ventilations

Maintenance adaptée des filtres, échangeurs et condenseurs des systèmes de ventilations



Thermographie préventive

Adapter la fréquence de contrôle lors des vagues de chaleur



Réserves en eau

Surveiller la disponibilité et les niveaux des réserves d'eau contre l'incendie



Alarmes de température

Disposer des sondes et surveiller la température dans les locaux critiques (électrique, IT, etc.) avec report 24/7

Exemples de modes dégradés et actions opérationnelles associées

- **Panne de climatisation d'un local électrique :** Délestage et arrêt préventif si un seuil critique est atteint, surveillance renforcée, ajout de ventilation mobile ...
- **Perte partielle de groupe froid :** Arrêt des consommateurs non prioritaires, raccordement d'un groupe froid mobile, surveillance renforcée des températures de process ou de stockage...
- **Perte d'eau industrielle :** Arrêt des usages non essentiels, priorité à la défense incendie puis au refroidissement critique, appoint par citerne ...
- **Défaut du réseau d'air comprimé :** Bascule sur un compresseur de secours, réduction des usages non prioritaires, isolement des fuites et ajout d'un compresseur mobile ...
- **Indisponibilité des pompes incendie :** Déclaration interne et à votre assureur/ courtier, suspension des travaux par points chauds, rondes renforcées et moyens compensatoires temporaires...

Conseil Risk Consulting

Les fortes chaleurs doivent être intégrées dans la stratégie de continuité d'activité au même titre que la perte électrique, l'incendie ou l'inondation. La combinaison de renforcements techniques, d'une surveillance adaptée et de procédures de mode dégradé permet de réduire significativement le risque d'incendie, de panne majeure et de pertes d'exploitation.

Les experts Marsh Risk Consulting peuvent accompagner vos équipes dans la structuration d'une démarche de prévention complète face au risque fortes chaleurs. Cet accompagnement couvre l'ensemble du cycle de maîtrise du risque, de l'identification et la hiérarchisation des équipements et des utilités critiques, jusqu'à la réalisation de l'analyse de risques et l'élaboration de plans d'action.

Cet accompagnement s'inscrit dans une approche globale de continuité d'activité, visant à réduire significativement le risque d'incendie, de panne majeure et de pertes d'exploitation liées aux fortes chaleurs.

En résumé

Une maîtrise efficace du risque fortes chaleurs repose sur :

1. Une identification précise des équipements et utilités critiques
2. Des mesures de prévention adaptées pour limiter l'exposition au risque
3. Des modes dégradés et procédures opérationnelles formalisées
4. Une surveillance régulière et un plan d'action activable en période de chaleur

La ligne de services Risk Consulting de Marsh Risk se tient à votre disposition pour approfondir ces thématiques tout en tenant compte de votre secteur d'activité et de la stratégie de votre entreprise.

Pour découvrir nos solutions d'accompagnement, vous pouvez vous rapprocher de votre chargé de clientèle ou nous contacter via l'adresse suivante : PRC@marsh.com

À propos de Marsh Risk

Marsh Risk est une société de Marsh (NYSE : MRSH), un leader mondial de services professionnels en risques, réassurance et gestion de capital, ressources humaines et investissements, ainsi que du conseil en stratégie, accompagnant des clients implantés dans 130 pays. Avec un chiffre d'affaires annuel de plus de 27 milliards de dollars et plus de 95 000 collaborateurs, Marsh aide ses clients à bâtir la confiance pour réussir grâce à la puissance de la perspective. Pour plus d'informations sur Marsh Risk, rendez-vous sur marsh.com, ou suivez-nous sur LinkedIn et X.

Marsh SAS est soumise au contrôle de l'ACPR. Orias n° 07001037. Consulter les mentions légales sur [Marsh.fr](https://marsh.fr). Tous droits réservés. © Copyright Marsh 2026.